

**Centraide Estrie
(Conseil régional de bien-être
de Sherbrooke)**

**États financiers
au 31 mars 2026**

**Centraide Estrie
(Conseil régional de bien-être
de Sherbrooke)
États financiers
au 31 mars 2026**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 16



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 350
2207, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec)
J1J 2G2

Aux administrateurs de
Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

T 819 822-4000
Sans frais : 1 800 567-6958

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke) (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de la campagne de financement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de la campagne de financement, de l'insuffisance des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2026 et 2025, de l'actif à court terme aux 31 mars 2026 et 2025 et de l'actif net aux 1er avril 2025 et 2024 et aux 31 mars 2026 et 2025. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Sherbrooke
Le 26 mai 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A123541

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Campagne de financement	2 417 252	2 162 831
Don de la Fondation canadienne FCSCJ	570 000	300 000
Don de la Fondation Lucie et André Chagnon	135 251	103 248
Don de la Fondation J. Armand Bombardier	65 000	50 000
Don de successions	15 000	160 000
Emploi et Développement social Canada - FRSC		106 419
Fonds d'urgence pour demandeurs d'asile		75 000
Revenus pour la gestion des apports	48 674	31 211
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - SACAIS	100 000	257 000
Gains nets de placements	75 670	95 249
Autres produits	8 325	599
	<u>3 435 172</u>	<u>3 341 557</u>
Charges		
Collecte de fonds		
Charges directes et de gestion	458 467	406 661
Répartition des charges d'administration générale	97 109	79 391
Attributions et programmes		
Financement à la mission (note 7)	1 238 070	1 146 963
Autres programmes (note 7)	642 016	1 003 043
Programme - service à la communauté - gestion	345 482	329 721
Programme Soutien de la Fondation canadienne FCSCJ		
Attributions aux Centraide d'autres régions	210 000	120 000
Attributions aux organismes	360 000	180 000
Répartition des charges d'administration générale	97 109	81 791
	<u>3 448 253</u>	<u>3 347 570</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(13 081)</u>	<u>(6 013)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	2026			2025	
	Affecté au fonds de prêts pour immo- bilisations corporelles	Affecté au fonds du programme 211	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	53 750	32 824	810 706	897 280	903 293
Insuffisance des produits par rapport aux charges			(13 081)	(13 081)	(6 013)
Encaissements des avances à des organismes	(12 857)		12 857		
Solde à la fin	40 893	32 824	810 482	884 199	897 280

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(13 081)	(6 013)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	12 699	10 711
Variation nette de la juste valeur des placements	<u>(41 185)</u>	<u>(49 041)</u>
	(41 567)	(44 343)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(162 786)</u>	<u>(121 685)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(204 353)</u>	<u>(166 028)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(97 478)	(32 516)
Cession de placements	83 969	178 598
Avance à un organisme		(30 000)
Encaissements des avances à des organismes	12 857	11 788
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>(3 004)</u>	<u>(14 733)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(3 656)</u>	113 137
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(208 009)	(52 891)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>734 661</u>	<u>787 552</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>526 652</u>	<u>734 661</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	139 194	334 746
Placements à court terme	<u>387 458</u>	<u>399 915</u>
	<u>526 652</u>	<u>734 661</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Situation financière

au 31 mars 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	139 194	334 746
Placements à court terme (note 4)	387 458	399 915
Apports à recevoir et autres créances (note 3)	1 945 671	1 893 122
Encaissements disponibles sur des avances à des organismes (note 5)	11 429	12 857
Frais payés d'avance	29 844	35 623
	<u>2 513 596</u>	<u>2 676 263</u>
Long terme		
Placements (note 4)	665 890	611 196
Avances à des organismes (note 5)	29 464	40 893
Immobilisations corporelles (note 6)	45 927	55 622
	<u>3 254 877</u>	<u>3 383 974</u>
PASSIF		
Court terme		
Attributions à payer aux organismes	2 259 151	2 141 718
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	96 427	103 050
Apports reportés (note 9)	15 100	241 926
	<u>2 370 678</u>	<u>2 486 694</u>
ACTIF NET		
Affecté au fonds de prêts pour immobilisations corporelles en vertu d'une affectation d'origine interne	40 893	53 750
Affecté au fonds du programme 211 en vertu d'une affectation d'origine interne	32 824	32 824
Non affecté	810 482	810 706
	<u>884 199</u>	<u>897 280</u>
	<u>3 254 877</u>	<u>3 383 974</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Christèle Gran-Villeneuve, présidente

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), recueille des fonds pour subventionner des projets de différents organismes. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Promesses de dons

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, l'organisme comptabilise une portion des promesses de dons à la fin de l'exercice, laquelle est fondée sur l'expérience historique des encaissements de l'organisme et les hypothèses de la direction.

Gains nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les gains nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement et des fonds du marché monétaire ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement et des fonds du marché monétaire sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Matériel de campagne, amélioration locative	10 ans
Ameublement et équipement, site Web	5 ans

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Actif net affecté au fonds de prêts pour immobilisations corporelles

Le conseil d'administration, par résolution, affecte à même les ressources non affectées certaines sommes afin de permettre d'effectuer des prêts à des organismes financés par l'organisme afin qu'ils puissent acquérir des immobilisations corporelles.

Ventilation des charges

L'organisme exerce deux types de fonctions, à savoir la collecte de fonds ainsi que les attributions et programmes. Le coût de chacune de ces fonctions se compose des frais de personnel et d'autres charges directement rattachées à la fonction. De plus, certaines charges de fonctionnement général, qui sont communes à l'administration et à chacune des fonctions, sont assumées par l'organisme.

L'organisme ventile les charges de gestion et d'administration générale selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charges et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges ont été réparties entre les catégories « Collecte de fonds » et « Attributions et programmes » selon le nombre d'heures consacrées à ces activités, soit 50 % pour la collecte de fonds et 50 % pour les attributions et programmes (50 % pour la collecte de fonds et 50 % pour les attributions et programmes au 31 mars 2025).

3 - APPORTS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
Promesses de dons (a)	1 722 341	1 500 044
Apports à recevoir	199 499	370 614
Taxes à la consommation à recevoir	<u>23 831</u>	<u>22 464</u>
	<u>1 945 671</u>	<u>1 893 122</u>

(a) Dans le cadre de sa campagne annuelle de financement, l'organisme a obtenu des promesses de dons totalisant 1 390 029 \$ (1 141 883 \$ en 2025). Conformément à la politique de l'organisme en la matière présentée à la note 2, seul un montant de 1 290 743 \$ (1 060 434 \$ en 2025) a été comptabilisé dans les produits de l'exercice. Au cours des derniers exercices, l'organisme a effectivement encaissé en moyenne 93 % des promesses de dons qu'il avait obtenu.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

4 - PLACEMENTS

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
Fonds communs de placement		
Financière Banque Nationale		
Marché monétaire		6 104
Titres à revenus fixes	229 054	288 729
Titres de croissance		10 587
Fonds d'actions	<u>64 240</u>	<u>85 999</u>
	<u>293 294</u>	<u>391 419</u>
Valeurs mobilières Desjardins		
Titres à revenus fixes	173 677	161 448
Titres de croissance	<u>492 213</u>	<u>449 748</u>
	<u>665 890</u>	<u>611 196</u>
Fonds d'actions de sociétés cotées en Bourse		
Financière Banque Nationale	<u>94 164</u>	<u>8 496</u>
	<u>1 053 348</u>	<u>1 011 111</u>

5 - AVANCES À DES ORGANISMES

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
Prêts et créances - Fonds de prêts pour immobilisations corporelles		
Avance à Centre Ancrage (maison des femmes), sans intérêt (taux effectif de 3,35 %), encaissable par versements trimestriels de 1 607 \$, échéant en 2029	20 893	27 321
Avance à Centre des femmes du Haut-Saint-François, La Passerelle, sans intérêt (taux effectif de 3,49 %), encaissable par versements trimestriels de 1 250 \$, échéant en 2030	<u>20 000</u>	<u>26 429</u>
	40 893	53 750
Encaissements disponibles à court terme	<u>11 429</u>	<u>12 857</u>
	<u>29 464</u>	<u>40 893</u>

Les encaissements sur les avances aux organismes au cours des prochains exercices s'élèvent à 11 429 \$ de 2027 à 2029 et à 6 606 \$ en 2030.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Coût	Amortis- sement cumulé	
\$	\$	\$
Matériel de campagne	8 956	7 307
Ameublement et équipement	145 551	125 503
Site Web	7 330	7 330
Amélioration locative	60 013	35 783
	<u>221 850</u>	<u>175 923</u>
	1 649	2 475
	20 048	22 916
	24 230	30 231
	<u>45 927</u>	<u>55 622</u>

L'amortissement des immobilisations corporelles totalise 12 699 \$ (10 711 \$ en 2025).

7 - ATTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
Programme d'aide aux organismes	1 238 070	1 183 070
Programme Projets collectifs	165 000	265 000
Programmes délégués sociaux	65 332	63 428
Fonds jeunesse - Fondation Lucie et André Chagnon	135 251	103 248
Programme Opération Septembre	23 045	23 045
Fondations post-secondaires	13 468	13 028
La Chaudronnée, Tout compte fait	9 354	9 354
Urgence Énergie	5 945	5 945
Fonds SACAIS	100 000	257 000
Fonds relance services communautaires		106 419
Fonds d'urgence pour demandeurs d'asile		75 000
Camp d'été RAME	3 173	3 173
Autres programmes	121 448	42 296
	<u>1 880 086</u>	<u>2 150 006</u>

Le montant total des dons traités pour le compte d'autres Centraide est de 49 027 \$ (46 033 \$ en 2025).

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	42 357	51 415
Salaires et charges sociales à payer	54 070	51 635
	<u>96 427</u>	<u>103 050</u>

Les sommes à remettre à l'État (autres que les impôts sur les bénéfiques) totalisent 21 562 \$ au 31 mars 2026 (15 102 \$ au 31 mars 2025).

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

9 - APPORTS REPORTÉS

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
Solde au début	241 926	191 462
Montant encaissé	23 000	66 709
Montant à recevoir		370 614
Montant constaté aux résultats	<u>(249 823)</u>	<u>(386 859)</u>
Solde à la fin	<u>15 100</u>	<u>241 926</u>

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

10 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs de placement et en fonds d'actions de sociétés cotées en Bourse. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir et les avances à des organismes, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Les fonds communs de placement et les fonds d'actions de sociétés cotées en Bourse exposent indirectement l'organisme au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

Les placements en fonds communs de placement exposent indirectement l'organisme au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements en fonds communs de placement et en fonds d'actions de sociétés cotées en Bourse, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

11 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en avril 2030, à verser une somme minimale de 320 591 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 76 308 \$ en 2027, à 79 058 \$ en 2028, à 79 308 \$ en 2029, à 79 308 \$ en 2030 et à 6 609 \$ en 2031.